Government of Canada | Gouvernement du Canada

Canadian General Standards Board | Office des normes générales du Canada

Series 139

Série des 139

WITHDRAWAL

March 2012

Standards in series Feathers and down

This CGSB standard and these National Standards of Canada are hereby withdrawn due to limited use and support for their revision. This withdrawal notice removes all remaining standards in the series.

The Standards Council of Canada requires that accredited Standards Development Organizations, such as the CGSB, regularly review a consensus Standard to determine whether to re-approve, revise or withdraw. The review cycle is normally five years from the publication date of the latest edition of the Standard.

The information contained in these Standards was originally developed pursuant to a voluntary standards development initiative of the CGSB. The information contained therein may no longer represent the most current, reliable, and/or available information on these subjects. CGSB hereby disclaims any and all claims, representation or warranty of scientific validity, or technical accuracy implied or expressed respecting the information therein contained. The CGSB shall not take responsibility nor be held liable for any errors, omissions, inaccuracies or any other liabilities that may arise from the provision or subsequent use of such information. These Standards are

RETRAIT

Mars 2012

Normes de la série Plumes et duvet

Cette norme de l'ONGC et ces Normes nationales du Canada sont retirées par le présent avis en raison de leur utilisation limitée et du manque de support pour leur révision. Cet avis de retrait supprime toutes les normes restantes de la présente série.

Le Conseil canadien des normes exige que les organismes accrédités d'élaboration de normes, tel que l'ONGC, effectue régulièrement un examen des normes consensuelles afin de déterminer s'il y a lieu d'en renouveler l'approbation, de les réviser ou de les retirer. Le cycle d'examen d'une norme est généralement de cinq ans à partir de la date de publication de la dernière édition de celle-ci.

L'information contenue dans ces normes a été élaborée initialement en vertu d'une initiative volontaire d'élaboration de normes de l'ONGC. Elle peut ne plus représenter l'information disponible et/ou l'information la plus actuelle ou la plus fiable à ce sujet. L'ONGC décline par la présente toute responsabilité à l'égard de toute affirmation, déclaration ou garantie de validité scientifique ou d'exactitude technique implicite ou explicite relative à l'information contenue dans ces normes. L'ONGC n'assumera aucune responsabilité et ne sera pas tenu responsable quant à toute erreur, omission, inexactitude ou autre conséquence pouvant découler de la fourniture ou de l'utilisation subséquente de

to be referred to for archival purposes only as their content has been repealed as of the date on this withdrawal notice.

Archived copies of withdrawn standards for historic or archival purposes are still available from the CGSB Sales Centre by telephone at 819-956-0425 or 1-800-665-2472, by fax at 819-956-5740, by Internet at www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/, by e-mail at ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca or by mail at Sales Centre, Canadian General Standards Board, 11 Laurier Street, Gatineau, Canada K1A 1G6.

CAN/CGSB-139.1-M86

Feathers and Down — Terminology and Characteristics (ICS 59.040)

CAN/CGSB-139.2-M86

Determination of Composition of Mixtures of Feathers and Down, by Manual Sorting (ICS 59.040)

CAN/CGSB-139.3-M90

Determination of Cleanliness of Plumage by Oxygen Number (ICS 59.040)

139-GP-4M (Mar 1984)

Determination of Composition of Mixtures of Feathers and Down, by Mechanical Sorting (ICS 59.040)

cette information. Ces normes doivent être consultées à des fins archivistiques seulement puisque leur contenu a été révoqué à la date du présent avis de retrait.

Des copies archivées des normes retirées peuvent être obtenues à des fins historiques ou archivistiques auprès du Centre des ventes de l'ONGC. Il suffit d'en faire la demande par téléphone au 819-956-0425 ou 1-800-665-2472, par télécopieur au 819-956-5740, par Internet à : www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/, par courriel à ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca, ou par courrier adressé au Centre des ventes, Office des normes générales du Canada, 11, rue Laurier, Gatineau, Canada K1A 1G6.

CAN/CGSB-139.1-M86

Terminologie et caractéristiques des plumes et du duvet (ICS 59.040)

CAN/CGSB-139.2-M86

Détermination de la composition des mélanges de plumes et de duvet par triage manuel (ICS 59.040)

CAN/CGSB-139.3-M90

Détermination de la propreté des plumes par l'indice d'oxygène (ICS 59.040)

139-GP-4M (mars 1984)

Détermination par tri mécanique de la composition des mélanges de plumes et de duvet (ICS 59.040)

NORME NATIONALE DU CANADA

CAN/CGSB-139.3-M90

Remplace 139-GP-3M

Détermination de la propreté des plumes par l'indice d'oxygène

QUALITÉ

Withdrawn/Retirée

Office des normes générales du Canada

ONGC

La présente norme, a été élaborée sous les auspices de l'OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA (ONGC), qui est un organisme fédéral relevant du ministère des Approvisionnements et Services. L'ONGC participe à la production de normes facultatives dans une gamme étendue de domaines, par l'entremise de ses comités des normes qui se prononcent par consensus. Les comités des normes sont composés de représentants des groupes intéressés aux normes à l'étude, notamment les fabricants, les consommateurs et autres utilisateurs, les détaillants, les gouvernements, les institutions d'enseignement, les associations techniques, professionnelles et commerciales ainsi que les organismes de recherche et d'essai. Chaque norme est élaborée avec l'accord de tous les représentants. Le Conseil consultatif du Ministre pour l'ONGC passe en revue les décisions prises par consensus.

Le Conseil canadien des normes a conféré à l'ONGC le titre d'organisme rédacteur de normes nationales. En conséquence, les normes que l'Office élabore et soumet à titre de Normes nationales du Canada se conforment aux critères et procédures établis à cette fin par le Conseil canadien des normes. Outre la publication de normes nationales, l'ONGC rédige également des normes visant des besoins particuliers, à la demande de plusieurs organismes tant du secteur privé que du secteur public. Les normes de l'ONGC et les normes nationales établies par cet organisme sont conformes aux politiques énoncées dans le Manuel des politiques pour l'élaboration et la mise à jour des normes de l'ONGC.

Étant donné l'évolution technique, les normes de l'ONGC font l'objet de révisions périodiques. Toutes les suggestions susceptibles d'en améliorer la teneur sont accueillies avec grand intérêt et portées à l'attention des comités des normes concernés. Les changements apportés aux normes font l'objet de modificatifs distincts ou sont incorporés dans les nouvelles éditions des normes.

Une liste à jour des normes de l'ONGC comprenant des renseignements sur les normes récentes et les derniers modificatifs parus, et sur la façon de se les procurer figure au Catalogue de l'ONGC publié chaque année. Cette publication peut également être obtenue sur demande, sans frais.

Même si l'objet de la présente norme précise l'application première que l'on peut en faire, il faut cependant remarquer qu'il incombe à l'utilisateur, au tout premier chef, de décider si la norme peut servir aux fins qu'il envisage.

Plusieurs des tests requis aux termes des normes de l'ONGC sont dangereux. L'ONGC n'assume ni n'accepte aucune responsabilité pour les blessures ou les dommages qui pourraient survenir pendant les essais, peu importe l'endroit où ceux-ci sont effectués.

L'ONGC ne se prononce pas quant à la validité de la propriété industrielle de chaque article assujetti à la présente norme. Les utilisateurs de la norme sont informés de façon personnelle qu'il leur revient entièrement de déterminer la validité de la propriété industrielle.

Pour de plus amples renseignements sur l'ONGC, ses services et les normes en général, prière de communiquer avec:

Le Secrétaire
Office des normes générales du Canada
Ottawa, Canada
K1A 1G6

Le CONSEIL CANADIEN DES NORMES est l'organisme de coordination du Système de normes nationales, une fédération d'organis indépendants et autonomes qui travaillent au développement l'amélioration de la normalisation volontaire dans l'intérêt national.

Les principaux buts du Conseil sont d'encourager et de promouvoir la normalisation volontaire comme moyen d'améliorer l'économie nationale, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être du public, d'aider et de protéger le consommateur, de faciliter le commerce national et international et de favoriser la coopération internationale dans le domaine de la normalisation.

Une Norme nationale du Canada est une norme, approuvée par le Conseil canadien des normes, qui reflète une entente raisonnable parmi les points de vue d'un certain nombre de personnes compétentes dont les intérêts réunis forment, au degré le plus élevé possible, une représentation équilibrée des producteurs, utilisateurs, consommateurs et d'autres personnes intéressées, selon le domaine envisagé. Il s'agit généralement d'une norme qui peut apporter une contribution appréciable, en temps opportun, à l'intérêt national.

L'approbation d'une norme en tant que Norme nationale du Canada indique qu'elle est conforme aux critères et méthodes établis par le Conseil canadien des normes. L'approbation ne porte pas sur l'aspect technique de la norme; cet aspect demeure la responsabilité de l'organisme rédacteur de normes accrédité.

Il est recommandé aux personnes qui ont besoin de normes de se servir des Normes nationales du Canada lorsque la chose est possible. Ces normes font l'objet d'examens périodiques; c'est pourquoi il est recommandé aux utilisateurs de se procurer l'édition la plus récente de la norme auprès de l'organisme qui l'a préparée.

La responsabilité d'approuver les Normes nationales du Canada incom au:

Conseil canadien des normes
350, rue Sparks
Ottawa, Ontario
K1P 6N7

Comment commander des publications de l'ONGC:

par téléphone — (819) 956-0425 *ou*
— (819) 956-0426

par télécopieur — (819) 956-5644

par la poste — Ventes ONGC
Ottawa, Canada
K1A 1G6

en personne — Place du Portage III, 9C1
11, rue Laurier
Hull, Québec

Withdrawn/Retired

NORME NATIONALE DU CANADA

CAN/CGSB-139.3-M90

Remplace 139-GP-3M
Avril 1978

DÉTERMINATION DE LA PROPRETÉ DES PLUMES PAR L'INDICE D'OXYGÈNE

Withdrawn/Retirée

Préparée par

l'Office des normes générales du Canada

CGSB
ONGC

Approuvée par le

Conseil canadien des normes

Publiée, septembre 1990, par
l'Office des normes générales du Canada
Ottawa, Canada K1A 1G6

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada — 1990

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite d'aucune manière sans la permission préalable de l'éditeur.

B

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

COMITÉ DES PLUMES ET DU DUVET

(Composition à la date d'approbation)

Beauregard, J.L.		Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, Québec
Breslaw, J.N.		Century 21 Apparels Ltd.
Fitzpatrick, M.A.S.		Ministère de la Consommation et du Commerce, Ontario
Halford, Mlle L.		National Feather & Down Ltd.
Knapp, Mme A.C.		Ministère des Consommateurs et des Sociétés
Mlotek, S.		Association des produits de plumes et duvet
Morin, R.H.		Russill H. Morin Products Ltd.
Mortimer, R.A.		ORTECH International
Muniak, Mme E.		La Compagnie T. Eaton Canada Ltée
Ouellet, H.		Musées nationaux du Canada
Pratt, G.E.		Jones Leisure Products Ltd.
Pryde, D.		Feather Industries (Canada) Ltd.
Teerhuis, Mme J.		Université du Manitoba
Gaucher, Mme M.L.	*Secrétaire*	Office des normes générales du Canada

Withdrawn/Retirée

Nous remercions le Bureau des traductions du Secrétariat d'État de la traduction française de la présente Norme nationale du Canada.

Remplace 139-GP-3M
Avril 1978

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

DÉTERMINATION DE LA PROPRETÉ DES PLUMES PAR L'INDICE D'OXYGÈNE

1. OBJET

1.1 La présente norme décrit un mode d'évaluation de la propreté des plumes par l'indice d'oxygène qui exprime la teneur en matière oxydable des plumes.

1.2 Ce mode opératoire ne s'applique qu'à la détermination de la propreté des plumes par l'indice d'oxygène; il ne vise aucune autre méthode de détermination de la propreté, par exemple la détermination de la teneur en matière inoxydable.

1.3 La mise à l'essai et l'évaluation d'un produit en regard de la présente norme peuvent nécessiter l'emploi de matériaux ou d'équipement dangereux. Le présent document n'entend pas traiter de tous les aspects liés à la sécurité de son utilisation. Il appartient à l'usager de la norme de se renseigner auprès des autorités compétentes et d'adopter des pratiques d'hygiène et de sécurité conformes aux règlements en vigueur avant de l'utiliser.

2. PRINCIPE

2.1 Les plumes sont immergées dans l'eau distillée et la solution de lavage est titrée par une solution de permanganate de potassium à 0.02 mol/L. On évalue alors la propreté en calculant l'indice d'oxygène.

2.2 Deux méthodes alternatives d'agitation sont indiquées. En cas de litige, la méthode d'agitation mécanique doit être utilisée.

3. PUBLICATIONS APPLICABLES

3.1 Les publications suivantes s'appliquent à la présente norme:

3.1.1 Office des normes générales du Canada (ONGC)

CAN/CGSB-8.2-M — Tamis de contrôle en toile métallique, métriques

CAN/CGSB-139.1-M — Terminologie et caractéristiques des plumes et du duvet.

3.2 Sauf indication contraire de l'autorité appliquant la présente norme, ces publications s'entendent de l'édition la plus récente. La source de diffusion est indiquée dans la section intitulée Remarque.

4. TERMINOLOGIE

4.1 La terminologie indiquée dans la norme CAN/CGSB-139.1-M s'applique à la présente norme.

5. RÉACTIFS

Solution de permanganate de potassium, 0.02 mol/L

Acide sulfurique, 3 mol/L

Eau distillée.

Withdrawn/Retirée

6. APPAREILLAGE

6.1 **Pour agitation mécanique**

6.1.1 Appareil de nettoyage à sec ou appareil similaire pour imprimer un mouvement de rotation aux récipients scellés (remarque 1).

6.1.2 Récipient scellable en acier inoxydable ou en verre pouvant contenir 1 L d'eau et 10 g de plumes (remarque 2).

6.2 **Pour agitation manuelle**

6.2.1 Bocal de conserve avec couvercle d'une contenance de 2 à 2.5 L.

6.3 **Balance de précision**

6.4 **Chronomètre**

6.5 **Tamis** de 500 µm (CAN/CGSB-8.2-M)

6.6 **Bécher** de 2 L

6.7 **Fioles Erlenmeyer**, 4, d'une capacité minimale de 250 mL

6.8 **Microburette** de 5 mL

6.9 **Cylindre gradué** de 1 L.

7. SPÉCIMEN D'ESSAI

7.1 Prélever du récipient à mélanger un spécimen représentatif de l'échantillon. Ce spécimen doit avoir une masse de 10 ± 0.1 g.

8. MODE OPÉRATOIRE

8.1 **Agitation mécanique**

8.1.1 Placer le spécimen d'essai dans le récipient (al. 6.1.2) et ajouter 1 L d'eau distillée à la température ambiante.

8.1.2 Sceller le récipient et le placer dans l'appareil d'agitation (appareil de nettoyage à sec).

8.1.3 Faire remuer le récipient pendant 30 min (1350 cycles).

8.2 **Agitation manuelle**

8.2.1 Mettre le spécimen d'essai dans le bocal et ajouter 1 L d'eau distillée à la température ambiante.

8.2.2 Agiter le bocal et son contenu jusqu'à ce que les plumes soient complètement saturées. Laisser reposer pendant 1 h à 25 – 30°C en agitant périodiquement.

8.3 Retirer le récipient et filtrer son contenu sur un tamis de 500 µm au-dessus d'un bécher. Ne pas presser les plumes pour en enlever l'excès d'eau.

8.4 Verser trois parties aliquotes de 200 mL de la solution filtrée dans trois fioles Erlenmeyer.

REMARQUE 1: L'appareil de nettoyage à sec offert par la U.S. Testing Co., Hoboken, N.J., U.S.A. convient; le fournisseur canadien est Testing Machines International of Canada Ltd., 6 Ronald Drive, Montréal-ouest, Québec H4X 1M8. L'appareil consiste en un tambour en acier inoxydable qui pivote sur un axe de 50° par rapport au centre, à une vitesse de 45 r/min.

REMARQUE 2: L'appareil de nettoyage à sec comporte un récipient en acier inoxydable d'environ 235 mm *de diamètre et* 360 mm *de longueur.*

Withdrawn/Retirée

8.5 Ajouter 2 mL d'acide sulfurique 3 mol/L à chaque partie aliquote.

8.6 Titrer chaque partie aliquote par la solution de permanganate de potassium à 0.02 mol/L qui est ajoutée à raison de 0.02 mL par intervalle de 1 min jusqu'à ce qu'une faible couleur persiste pendant 1 min.

8.7 Ajouter 2 mL d'acide sulfurique 3 mol/L à 200 mL d'eau distillée. Titrer comme au par. 8.6, ce qui constitue le titrage à blanc avec de l'eau.

9. CALCUL

9.1 Calculer l'indice d'oxygène de chacune des trois parties aliquotes comme suit:

$A = B \times 40 - C \times 40$

où: A = indice d'oxygène
B = millilitres de permanganate de potassium (par. 8.6)
C = millilitres de permanganate de potassium du titrage à blanc (par. 8.7).

10. RAPPORT

10.1 Inscrire les données suivantes:

a. L'indice d'oxygène moyen de l'échantillon de plumes

b. Le type d'agitation

c. Le numéro de la norme: CAN/CGSB-139.3-M90.

11. REMARQUE

11.1 **Source de diffusion des publications de référence** — Les publications mentionnées à l'al. 3.1.1 sont diffusées par l'Office des normes générales du Canada, Section des ventes, Ottawa, Canada K1A 1G6. Téléphone (819) 956-0425 ou 956-0426. Télécopieur (819) 956-5644.

Withdrawn/Retirée